



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

16/01/2019



0000149927

LA GARDE DES Sceaux,  
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 14 JAN. 2019

V/Réf. : 126034/15083/FB  
N/Réf. : 201710026843

Madame la Contrôleure générale,

Par correspondance du 11 juillet 2017, vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à la visite de contrôle du centre de semi-liberté de Briey, qui s'est déroulée du 3 au 6 octobre 2016. J'ai pris connaissance de ce rapport avec le plus grand intérêt et demandé que la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vous apporte des réponses précises.

Je note que vous relevez, malgré la vétusté des locaux, le très bon entretien du site. Vous notez aussi l'expérience et l'investissement des personnels qui l'encadrent.

Vous appelez cependant mon attention sur quelques difficultés. Je prends acte de l'ensemble de vos recommandations concernant les conditions de détention et l'effectivité des droits des personnes détenues.

Il m'apparaît donc utile de vous faire part des observations suivantes.

### **1. La situation de l'établissement et le fonctionnement de la détention**

Sur un plan général, vous déplorez le fait que le conseil d'évaluation ne se soit pas réuni en 2015.

Depuis 2017, cette anomalie a été résolue et le conseil d'évaluation se tient annuellement.

1

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des  
lieux de privation de liberté  
16/18 quai de la Loire  
CS 70048  
75921 PARIS Cedex 19

### Le livret d'accueil

Vous déplorez l'absence d'un document destiné à présenter l'établissement aux nouveaux arrivants.

Je vous informe qu'en 2017 un livret d'accueil a été élaboré et est systématiquement remis depuis à chaque entrant.

### L'organisation des repas

Vous indiquez qu'à l'exception du week-end, le repas du midi n'est pas proposé aux semi-libres au mépris de la réglementation qui impose à l'administration de fournir trois repas par jour.

Je vous précise qu'un troisième repas est prévu pour les personnes en faisant la demande.

### L'assouplissement des horaires de douche

Lors de votre visite, il a été constaté l'impossibilité pour les détenus de se doucher le matin avant 9 heures (alors que le reste de la journée et jusqu'à 19h30, la douche est en accès libre).

L'accès aux douches est aujourd'hui possible dès 8h30.

### La nomination d'un auxiliaire

Vous souhaitez que l'entretien des locaux soit réalisé par un auxiliaire rémunéré, classé au service général.

Cette recommandation n'est pas retenue à ce stade. J'observe que votre rapport qualifie de propres et de bien entretenus les locaux du centre.

## II. Le rôle du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

### Les relations entre le SPIP et l'établissement

Vous notez que les relations ne reposent que sur des échanges informels. Toutefois, il convient de préciser que fin 2015, les engagements de service entre le centre et le SPIP ont été actualisés.

Par ailleurs, le nouveau chef d'établissement installé en 2017 a mis sur pied des réunions formelles et régulières avec le SPIP.

L'action menée à Briey s'inscrit dans l'élaboration d'un référentiel des bonnes pratiques élaboré au niveau inter-régional pour les six CSL du ressort.

### La difficulté du retour à l'emploi pour les semi-libres

Elle s'explique en partie par la situation économique locale.

Le SPIP tente de tisser un partenariat, dans un contexte peu dynamique, notamment en utilisant le programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Je vous prie de croire, madame la Contrôleuse générale, en l'assurance de ma parfaite considération, *très attentive.*



Nicole BELLOUBET